



DECLARATION PREALABLE AU CSA DE RESEAU DES PREFECTURES DU 11 FEVRIER 2026

Alors que le budget de l'ETAT 2026 vient d'être adopté, **la CFDT** souhaite aborder la situation toujours difficile des préfetures, sous-préfetures, SGAR, CERT et SGCD.

Malgré les créations d'emplois prévues par la LOPMI qui se concrétisera par 50 emplois supplémentaires en 2026 (en plus des 101 créé en 2025) la situation reste tendue au sein de nos structures : la charge de travail ne cesse d'augmenter, la pression liée à la productivité, à la performance et à la qualité du service rendu au public reste prégnante, impactant toute la chaîne de décision de l'agent au manager et durcissant les conditions de travail.

Pour faire face aux demandes des usagers dont le flux ne faiblit pas et aux missions toujours plus prioritaires les unes que les autres, le renfort de contractuels à durée déterminé (de plus ou moins courte durée) pour faire face aux missions de service public est devenu une réalité quotidienne

Dans un tel contexte, **pour la CFDT**, il est urgent de :

- **Clarifier les règles d'emploi des agents contractuels et des conditions de cédésation voir de titularisation de ces agents pour redonner des perspectives aux agents contractuels et mettre fin à une précarisation des emplois,**
- **Engager un véritable travail de fond sur l'attractivité des métiers afin de fidéliser les agents du Mi en ouvrant des perspectives de revalorisations salariales et des perspectives de carrières plus nombreuses.**

À l'issue du bilan de la mise en œuvre depuis 2013 du CIGEM des **ATTACHES DE L'ETAT**, la **DGAFF** a annoncé plusieurs **MESURES CATEGORIELLES significatives** :

- L'augmentation du ratio promus/promouvables du principalat, qui devrait passer de 7 à 12 % ;
- L'abandon des conditions fonctionnelles et du contingentement pour l'accès au grade d'attaché hors classe, lequel devrait désormais bénéficier d'un ratio promus/promouvables de 10 % ;
- La « linéarisation » de l'échelon fonctionnel, qui sera intégré au grade d'attaché hors classe au cours de l'année 2026.

La CFDT accueille positivement ces mesures qui constitueront une reconnaissance attendue de l'engagement des attachés, cadres indispensables au fonctionnement et à la continuité de l'action publique au sein de notre ministère.

Pour la CFDT, cette ouverture doit également ouvrir des perspectives pour l'ensemble des agents et cadres du Ministère.

Les attachés ne sont en effet pas les seuls cadres du ministère de l'Intérieur. **Les INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES et les INGENIEURS DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**, partagent les mêmes grilles indiciaires, jouent également un rôle essentiel au sein de notre administration et méritent de bénéficier des mêmes avancées statutaires. **Et le ministère de l'Intérieur se doit de GARANTIR L'EGALITE DE TRAITEMENT ENTRE CES CORPS**.

De plus, **pour la CFDT**, l'annonce par le ministre délégué chargé de la Fonction publique, en janvier dernier, de **la RELANCE D'UN CHANTIER SUR LES SALAIRES ET LES CARRIERES ne pourra être crédible sans une refonte ambitieuse des grilles indiciaires**. Les GRILLES DES CATEGORIES B ET C sont aujourd'hui totalement obsolètes, laminées par l'augmentation continue du SMIC et le gel prolongé du point d'indice. Cette situation n'est plus tenable et appelle des mesures fortes.

De la même façon, **la CFDT renouvelle sa demande de revalorisation de l'IFSE pour les oubliés des revalorisations de 2022 et 2023 à savoir les TSIC, la filière technique et les C administratifs**.

Au-delà des conditions salariales, **la CFDT** reste vigilante sur l'organisation du travail au sein des préfectures.

La CFDT est attachée à la mise en œuvre du télétravail comme modalité d'organisation du travail et déplore les difficultés à obtenir des autorisations de télétravail dans certains services ou pour certains contractuels.

Par ailleurs, **le développement de l'intelligence artificielle**, est un enjeu majeur risquant de bouleverser l'organisation du travail et la physionomie de nos métiers dans les années qui viennent. **La CFDT restera vigilante à ce que l'IA reste un outil au service des agents et du service public. Pour la CFDT, l'humain doit rester au cœur du service public**. Les dématérialisations des procédures ne peuvent se faire au mépris des droits des agents et des usagers.

Enfin, la question de **la sécurisation des données et de transparence est au cœur de l'utilisation des outils numériques**. A la suite de l'intrusion récente dans les systèmes d'informations du MI qui a conduit à la fuite des données, **la CFDT a eu l'occasion de rappeler la nécessité d'organiser un dialogue et une transparence sur la gestion de crise. La CFDT** remercie l'Administration d'avoir accepté de mettre à l'ordre du jour de cette instance un Rétex sur le sujet. En revanche, **la CFDT** déplore que la thématique relative au SGCD ne figure pas à l'ordre du jour de cette instance alors que l'administration s'y était précédemment engagée

Sur l'ensemble de ces sujets, la CFDT porte et continuera à porter ses ambitions pour la défense des agents et du service public.